

GHT de la Haute-Garonne et du Tarn Ouest

Synthèse du projet médical partagé

Le Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) de la Haute-Garonne et du Tarn Ouest est constitué de sept établissements parties dont cinq situés en Haute-Garonne et deux, dans le Tarn :

- le centre hospitalo-universitaire de Toulouse, le centre hospitalier spécialisé Gérard Marchant, et le centre hospitalier de Muret sont situés dans l'agglomération toulousaine ou à proximité,
- le centre hospitalier Comminges Pyrénées et les hôpitaux de Luchon, en direction commune, desservent le bassin de Saint-Gaudens jusqu'à la frontière espagnole,
- le centre hospitalier de Lavour porte aussi l'offre de psychiatrie pour le Tarn Sud, le centre hospitalier de Graulhet est situé au cœur du Tarn.

I. Le GHT de la Haute-Garonne et du Tarn Ouest, un groupement singulier

Le Groupement de la Haute-Garonne et du Tarn Ouest est le premier des 14 GHT de la région Occitanie en termes d'activité et de masse budgétaire. Il comprend l'un des CHU les plus importants de France.

Il propose une offre de soins de proximité, de recours et de référence ; il couvre l'ensemble des activités sanitaires et médico-sociales : médecine-chirurgie-obstétrique (MCO), psychiatrie, soins de suite et de réadaptation (SSR), unités de soins de longue durée, prise en charge de la dépendance et du handicap pour le champ médico-social.

Trois de ses établissements parties ont constitué la Communauté Psychiatrique de Territoire (CPT) de la Haute-Garonne et du Tarn Ouest.

Le GHT dessert un territoire étendu sur 250 km de la frontière espagnole jusqu'au centre du Tarn, aux caractéristiques très contrastées, constitué de plaines, de vallées, de moyenne et haute montagne.

La population est en augmentation sur l'ensemble du territoire du GHT, principalement sur l'aire toulousaine. La Haute-Garonne accueille 17 400 habitants supplémentaires par an depuis 2009 et présente le dynamisme démographique le plus important après le Rhône et la Gironde. Cette croissance a de fortes incidences sur les besoins en santé, d'un point de vue quantitatif mais aussi en termes d'offre de soins en raison du vieillissement de la population et de l'augmentation des maladies chroniques ou assimilées. Comme dans d'autres régions françaises, cette croissance de population peut se heurter à des difficultés de démographie médicale y compris dans l'agglomération toulousaine.

II. Le projet médical partagé

Le projet médical partagé (PMP), socle du GHT, a pour objectif d'organiser, en concertation avec les usagers et les établissements partenaires et/ou associés, des parcours de soins spécialisés, accessibles en tout point du territoire. Il définit les objectifs médicaux et les objectifs en soins.

L'élaboration du projet médical partagé a été conduite sous l'égide du Collège médical. L'ARS Occitanie a identifié huit filières de soins prioritaires ; le Groupement a retenu six de ces filières pour lesquelles chacun des établissements parties était concernés : urgences et soins critiques (dont AVC) ; soins de suite et de réadaptation ; personnes âgées et vieillissement ; psychiatrie et santé mentale ; femme-mère-couple-nouveau-né, enfants ; cancers et soins de support.

Des groupes de travail ont été constitués, co pilotés par un représentant médical d'un centre hospitalier et un du CHU. Ils ont intégré chaque fois des personnels paramédicaux.

Au regard des missions spécifiques de la CPT de la Haute-Garonne et du Tarn Ouest, les travaux relatifs à la psychiatrie et à la santé mentale ont été conduits par l'assemblée médicale de la CPT. L'Institut Claudius Regaud a été associé aux réflexions de la filière cancers et soins de support.

Au-delà des filières prioritaires, le GHT a mis en place un groupe de travail pour les trois activités médico-techniques : biologie médicale, imagerie médicale et pharmacie hospitalière.

Celles-ci étaient déjà organisées à des degrés différents selon une logique territoriale. Les groupes de travail installés ont eu pour objectif d'examiner les voies et moyens qui permettaient de consolider et d'approfondir les coopérations existantes.

III. Les objectifs et actions retenues

Pour chaque filière, des objectifs d'amélioration de l'accessibilité, d'organisation des parcours, de la continuité des prises en charge et de l'optimisation des ressources ont été identifiés. Ces objectifs tiennent compte des établissements sanitaires et médico-sociaux privés et du secteur libéral. Certains parcours sont déjà bien structurés avec les partenaires privés ou associatifs notamment en soins de suite et de réadaptation : troubles du comportement alimentaire, traumatisés crâniens, brûlés, cardiologie...

Une offre de soins plus lisible

Il est impératif d'améliorer la lisibilité de l'offre de soins sur le territoire du GHT, essentiellement pour les filières « Cancers et soins de support », « Soins de suite et de réadaptation », « Psychiatrie et santé mentale ». Des cartographies simples et lisibles seront réalisées et diffusées, à l'image de celle réalisée en 2013 par le Gérontopôle pour les filières territoriales de gérontologie.

Un document unique de description des parcours cibles « en situation d'urgence » sera créé au sein du GHT puis avec les établissements partenaires. Ce document fera la description par motif d'urgence, du parcours du patient selon le service d'urgence d'accueil, les structures d'aval des urgences et les unités de références du CHU. Il permettra d'améliorer l'accès aux avis spécialisés et de référence du CHU pour les urgentistes des CH de Saint-Gaudens et de Lavour.

Une offre de soins harmonisée et innovante

Des outils seront partagés au sein des établissements parties en première intention puis avec les partenaires : « plan personnalisé de soins et de vie » en psychiatrie, « modalités du retour du patient vers son lieu de vie » après un passage en service d'urgence.

Une harmonisation des protocoles et des formations sera réalisée au sein des services d'urgences et de soins critiques, en obstétrique, en pédiatrie, en gériatrie, en SSR, en onco-hématologie, en soins de support et soins palliatifs.

Le projet médical partagé intègre pour ses six filières prioritaires un nombre important d'objectifs et d'actions qui portent sur l'amélioration de la formation des personnels et des patients ainsi que sur l'identification de nouvelles compétences et de nouveaux métiers : les pratiques avancées d'infirmier seront développées en gériatrie, onco-hématologie et psychiatrie.

Une offre de soins plus structurée

Des parcours patients seront structurés entre différentes spécialités ou unités médicales du GHT :

- la prise en charge des situations d'urgence d'un patient traité par ailleurs en onco-hématologie,

- l'orientation d'une personne âgée poly pathologique de 75 ans et plus, victime d'un accident vasculaire cérébral à l'issue de son admission au sein de l'unité de soins intensifs neuro vasculaires du CHU (neurologues, gériatres, médecins de SSR),
- la prise en charge somatique spécialisée ou non des patients atteints de troubles psychiatriques et la coordination entre les structures de psychiatrie et les spécialités de gériatrie, de SSR et des urgences médico-chirurgicales (concerne l'ensemble du GHT).

Des parcours spécifiques du champ de la psychiatrie et de la santé mentale ont été identifiés pour être améliorés : les soins en milieu pénitentiaires, les conduites addictives, les sujets handicapés psychique ou psychomoteurs, la transition enfance/adolescence/âge adulte.

Une offre de soins plus efficiente

L'accès au recours de spécialités sera développé notamment par la télé expertise entre les unités spécialisées et les unités de SSR, les unités de psychiatrie, les Ehpad.

Quatre fédérations inter hospitalières seront créées en obstétrique (entre le CHU, le CH de Saint-Gaudens et le CH de Lavar), pharmacie hospitalière (entre les sept établissements du GHT), biologie médicale et imagerie médicale (entre le CHU et le CH de Saint-Gaudens). A échéance de 2019, le service d'imagerie médicale du CH de Saint-Gaudens sera géré par le CHU de Toulouse.

Les activités de SSR seront coordonnées à l'échelle du GHT, ainsi que leur pilotage et les partenariats avec les établissements de ce secteur, en vue de structurer les filières de soins spécifiques et orphelines.

La permanence des soins des établissements et la réponse aux situations sanitaires exceptionnelles sont coordonnées entre l'ensemble des établissements parties au groupement.

Une offre de soins renforcée

Urgences pédiatriques médico-chirurgicales : les moyens des urgences pédiatriques médico-chirurgicales du CHU devront être adaptés (croissance de la population, concentration des urgences spécialisées...).

Soins de suite et de réadaptation : les offres de soins insuffisantes ou inexistantes en SSR sur l'Occitanie Ouest ou le territoire seront développées et structurées au sein du GHT ou en lien avec les partenaires privés et associatifs : onco-hématologie ; enfants et adolescents ; SSR de jour en cardiologie, en neurologie, pour les personnes âgées (maladie d'Alzheimer) ; patients transplantés.

Personnes âgées et vieillissement : des équipes territoriales seront mises en place en onco-gériatrie et pour les patients atteints de la maladie d'Alzheimer.

Psychiatrie et santé mentale : sur l'agglomération toulousaine, l'hypothèse de la création d'un nouveau secteur de psychiatrie générale sera examinée. Les CMP de proximité devront être renforcés dans le Tarn Sud et le bassin de Saint-Gaudens. Une augmentation de l'offre d'HAD et des lits actifs de psychiatrie sera étudiée, comme la création d'unités de soins de réadaptation psychosociale en psychiatrie.

Obstétrique : la permanence des soins de la maternité du CHU sera renforcée par une seconde ligne de garde. Une fédération médicale inter hospitalière sera créée afin de soutenir les maternités des bassins de Saint-Gaudens et de Lavar. Les activités de proximité en gynécologie médicale et en pédiatrie seront développées en liens avec les professionnels libéraux en maïeutique et en médecine générale, notamment sur les bassins de Saint-Gaudens et de Luchon. L'offre des soins critiques de pédiatrie devra être soutenue.

Onco-hématologie : il apparaît nécessaire de renforcer l'offre de soins en hématologie par une augmentation des capacités de prise en charge de l'offre toulousaine de référence, le développement des activités d'oncologie réalisées en proximité (Saint-Gaudens et Lavar), des formations auprès des médecins généralistes, des infirmiers libéraux et des pharmacies et laboratoires de ville. Sur le bassin de Saint-Gaudens, les activités d'oncologie

médicale et de chirurgie carcinologique des cancers digestifs seront renforcées. Sur le bassin de Lavour, l'onco-gériatrie sera développée, comme les chimiothérapies orales (si le régime des autorisations le permet).

IV. L'accès à la recherche et à l'innovation

Le CHU associe les établissements partie au groupement, au même titre que les établissements support des huit GHT qui lui sont rattachés, aux quatre missions spécifiques qui lui confiées : enseignement et formation, recherche clinique et innovation, gestion prévisionnelle de la démographie médicale (pérennisation des emplois d'assistants partagés, développement des consultations avancées...), activités de recours et de référence.

Depuis 2007, le CHU de Toulouse a engagé des travaux de partage de compétences, de communication, d'information et d'animation avec plusieurs établissements du territoire de la région Occitanie Ouest. Il entend les poursuivre et les amplifier, en lien étroit avec l'université Paul SABATIER et ses facultés de santé, en mettant à profit le levier des groupements hospitaliers de territoire.

L'intégration d'un volet recherche dans chaque projet médical partagé du GHT en association avec le CHU du territoire a pour but de préciser les articulations et le soutien apporté par le CHU à l'émergence ou à la consolidation des activités de recherche.

Concrètement, le CHU entend prendre plusieurs initiatives :

1. consolider les ressources territoriales dédiées à la recherche clinique en cancérologie et en gériatrie,
2. faire évoluer sa gouvernance de ses activités de recherche et d'innovation, en intégrant les nouvelles opportunités créées par les GHT,
3. élargir et faciliter l'accès des professionnels des établissements publics de santé à l'offre de service du CHU, y compris l'accès aux ressources documentaires,
4. participer à l'élaboration du nouveau projet stratégique dédié à la recherche et à l'innovation du CHU pour la période 2018/2022,
5. fixer collectivement des objectifs partagés en matière d'augmentation du nombre d'inclusions dans des protocoles institutionnels ou industriels.

Pour la psychiatrie et la santé mentale, il convient de soutenir et de renforcer les travaux de recherche à travers la Fédération régionale de recherche en psychiatrie et santé mentale.

V. Perspectives

Les objectifs des six filières prioritaires ont été déclinés en plans d'actions pour l'année en cours et l'année 2018. Il sera proposé aux représentants des usagers et aux associations de patients, de participer à l'approfondissement de ces travaux pour chacune des six filières et aux choix de nouveaux objectifs.

Outre les filières déjà documentées, le PMP sera actualisé au regard des nouvelles exigences du futur projet régional de santé.

A la demande des élus, de l'agence régionale de santé ou des usagers, d'autres filières pourront être analysées et viendront compléter le périmètre couvert par le projet médical partagé dans sa version actuelle. Le Comité des membres partenaires et associés sera sollicité.